



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Cancer du pancréas

Question écrite n° 27345

#### Texte de la question

M. Olivier Gaillard interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'incidence du cancer du pancréas, en forte augmentation en France depuis 1990 selon l'étude des registres des cancers du réseau Francim (2019). Il constitue aujourd'hui, selon l'Institut national du cancer (INCa), l'un des cancers les plus redoutés. Le cancer du pancréas représentait, en 2018, 14 184 nouveaux cas et 11 456 décès, soit le cinquième rang des décès par cancer chez l'homme et le quatrième rang chez la femme en France. Son pronostic de survie à 5 ans est estimé à 5 % et son taux de mortalité (TSM) a été multiplié par deux ces dix dernières années. L'Institut national du cancer estime qu'il représentera la deuxième cause de mortalité par cancers dans le monde, derrière le cancer du poumon, en 2040. Si l'hypothèse d'un artefact d'augmentation des chiffres lié à une amélioration de l'enregistrement des cas par les registres est à prendre en compte, l'augmentation d'incidence atypique en France n'a pas d'explications claires. En effet, aujourd'hui, on ne connaît pas précisément les causes d'apparition de ce cancer. Il n'existe pas actuellement de programme de dépistage recommandé au grand public du fait qu'il n'existe pas de méthode idéale pour dépister ce type de cancer. Par conséquent, la détection précoce du cancer du pancréas est difficile et assez rare. En janvier 2018, le programme de recherche PAIR de l'INCa a été dédié à l'adénocarcinome du pancréas. Cofinancé par la Ligue contre le cancer et la Fondation ARC pour la recherche sur le cancer, ce programme a été créé pour accélérer la recherche et réduire l'augmentation de l'incidence de l'adénocarcinome du pancréas. Dans ce cadre, quatre axes principaux, à savoir l'épidémiologie-génétique, la biologie, le diagnostic précoce et l'accès au diagnostic et aux soins, ont été définis pour mieux cibler les priorités du cancer. Aussi, il l'interroge sur les mesures qui seront prochainement mises en œuvre pour améliorer les dépistages et les prises en charge de ce cancer. Il l'interroge, par ailleurs, sur la place que prendra le cancer du pancréas dans la nouvelle stratégie décennale de lutte contre le cancer actuellement en préparation, conformément à la loi du 8 mars 2019.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Olivier Gaillard](#)

**Circonscription :** Gard (5<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 27345

**Rubrique :** Maladies

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Solidarités et santé](#)

#### Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [10 mars 2020](#), page 1841

**Question retirée le :** 29 juin 2021 (Fin de mandat)